

Version 1 - juin 2011

Syndicat du Pays de Maurienne MISSION RISQUES



depuis octobre 2007

Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PCS et DICRIM

Programme Sites pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels
Concertation et coordination intercommunales et interservices



Centre d'Affaires et de Ressources
Bât. B, 1er étage - Avenue d'Italie
BP 82 - 73303 St Jean de Maurienne Cedex
Tél. 04.79.64.12.48 - Fax : 04.79.64 46 66
E-mail : info@maurienne.fr

Contact : Mélina DIOT
Chargée de mission risques et PCS
risques@maurienne.fr



Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)

L'Association des Maires de Maurienne (AMM) a été fondée en 1972. Créé en décembre 2000, le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) prend le relais de l'AMM. C'est un syndicat mixte, car il se compose de collectivités de niveaux différents : des communes (62) et des communautés de communes (3 regroupant 21 communes)

Le Syndicat du Pays de Maurienne est administré par un Comité Syndical composé de 69 délégués-titulaires. Il est présidé par M. Christian ROCHETTE, secondé par 7 vice-présidents.

Le SPM détient des compétences obligatoires. Elles portent sur :

- la mission de développement économique du territoire au sens large, dont la promotion du tourisme
- la coordination de procédures contractuelles en cours signées avec de multiples partenaires :
 - le Contrat de Développement du Pays de Rhône Alpes, signé avec l'Etat et la Région Rhône Alpes, et le Contrat Territorial Savoie signé avec le Département de la Savoie
 - le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (appel à projets Bachelot) signé avec l'Etat et le Département.

Par ailleurs, les missions particulières du SPM qui s'inscrivent dans le cadre de compétences optionnelles sont :

- la gestion de l'abattoir de Maurienne
- les Transports Scolaires
- l'appui technique auprès des communes pour la gestion des cours d'eau et suivi du lit de l'Arc
- l'appui technique des communes dans la gestion des risques naturels et technologiques (élaboration et maintien des Plans Communaux de Sauvegarde, concertation et coordination intercommunales et interservices)

La Mission Risques du SPM

Un poste de chargée de mission PCS a été créé en 2007 sur sollicitation des communes qui souhaitent un appui technique et méthodologique pour élaborer leur Plan Communal de Sauvegarde et leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, 30 communes ont ainsi été aidées dans l'élaboration de leur PCS et de leurs DICRIM, de 2007 à 2009.

En 2010 le SPM s'est porté candidat pour porter sur son territoire des démarches innovantes de gestion des risques grâce au programme Sites Pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels. Depuis le SPM anime des groupes de concertation et de coordination intercommunaux et interservices, tout en maintenant son aide aux PCS via un deuxième PAPI.



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Unanimement, la Maurienne, représentée par son Syndicat de Pays et appuyée par le Conseil général et le Préfet de la Savoie, s'est portée candidate dans le cadre de l'appel à projet de madame Bachelot, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable du 1er octobre 2002.

L'Etat, le Département et le SPM se sont accordés sur une première étape (années 2005-2009) d'un programme d'action à long terme qui a pour objectif de réduire progressivement et durablement les dommages aux personnes et aux biens pouvant découler des inondations susceptibles de se développer sur le bassin versant de l'Arc. Un deuxième PAPI a été signé pour la période 2010-2013.

Depuis octobre 2007, grâce au PAPI, une chargée de mission soutient des communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde et de leurs Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs. 30 communes en 2008 et 2009, 5 en 2010 et enfin 2 communes en 2011, auront reçu une aide méthodologique similaire et favorisé un partage des connaissances et des expériences au sein de la vallée.

L'élaboration d'un PCS n'est pas un aboutissement mais au contraire le début d'un perpétuel travail d'information, de formation et de mise à jour. Dans ces phases indispensables au maintien de l'opérationnalité des PCS, le SPM aide les communes :

- Il anime des réunions techniques d'information sur les PCS pour informer et former les élus, agents et bénévoles des communes mais aussi dans le but d'améliorer la coordination intercommunale et interservices
- Il impulse des réunions publiques d'information préventive sur les risques majeurs à destination des habitants, qui animées par les élus, ont pour objectif de les sensibiliser aux risques et de les responsabiliser.
- Le SPM espère à terme pouvoir organiser des exercices de simulation qui sont les seuls moyens de tester l'efficacité du PCS et de véritablement former ses acteurs.

Le PAPI subventionne aussi l'acquisition pour les communes de moyens permettant d'alerter la population en cas de danger ainsi que l'impression de plaquettes DICRIM distribuées à la population et d'affiches DICRIM qui sont affichées dans les lieux publics

Au-delà de ces actions relatives aux PCS, le SPM s'implique encore dans la gestion des risques dans la vallée pour une bonne cohérence territoriale :

- Il diffuse de l'information préventive sur son site Internet
- Il travaille à la mise en cohérence des fiches d'intervention du SDIS73 avec les PCS des communes
- De façon expérimentale, il suit et participe aux démarches d'élaboration de Plans de Prévention des Risques, naturels prévisibles ou technologiques, afin d'en contrôler la pertinence et de conseiller les élus





Le Programme Sites Pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels

Le programme est financé par l'Europe via le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et par le Région Rhône-Alpes. Il vise à mettre en place une nouvelle approche intégrée de la gestion des risques naturels, dans toutes ses phases (retour d'expérience - prévention, planification – prévision, crise - alerte) sur des sites pilotes et plus spécifiquement dans des sites tests.

L'objectif de ce programme est, dans un premier temps, d'impulser une réflexion interservices voire intercommunale, à l'échelle locale, afin de faire apparaître les besoins émanant du territoire en termes de gestion des risques naturels. Par la suite, des solutions adaptées seront élaborées et appliquées par et pour les acteurs du territoire. La démarche nécessite donc d'être fortement portée par les acteurs locaux, notamment les élus.

A l'échelon site pilote de la vallée de la Maurienne s'additionnent les deux sites tests de la commune de Valloire et de la Haute-Maurienne, deux territoires de montagne fréquemment et fortement impactés par des phénomènes naturels majeurs.

Les principaux participants à ce programme de concertation et de coordination sont la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise, les communes de Haute Maurienne, la commune de Valloire, le Territoire de Développement Local de la Maurienne du Conseil Général de la Savoie, le Service de Restauration des Terrains de Montagne de Savoie, le Groupement Territorial Maurienne du SDIS73, la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, Service Sécurité Risques et Le Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche pour la Prévention des Risques Naturels (PARN). S'y ajoutent de très nombreux acteurs spécifiques ou locaux.

En 2010 une importante phase d'analyse et de concertation a eu pour résultat la construction d'un plan d'action pour chaque territoire. 2011 verra les premières pierres de la construction collective de nouvelles stratégies locales de gestion intégrée des risques :

- Pour le site test de Valloire : la mise en place et animation du Comité de Gestion et de Suivi des Risques Naturels ; l'animation d'une démarche de dialogue entre les acteurs locaux de la gestion des risques et la police de l'eau
- Pour le site test de Haute-Maurienne : la création d'un système d'échange et de coordination intercommunal et interservices en phase de vigilance et de surveillance ; intensifier et cibler l'information préventive sur les risques majeurs

Le 12 octobre, journée internationale de prévention des risques, sera l'occasion d'un premier forum risques Maurienne où les élus de la vallée viendront rencontrer leurs très nombreux collaborateurs de la gestion des risques et des situations de crise.



Pôle Alpin d'Etudes et de Recherche
pour la Prévention des Risques Naturels



Datar

Le Programme Sites Pilotes des Gestion Intégrée des Risques Naturels est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Rhône-Alpes avec le Fonds européen de développement régional.